

## Me former, former avec m@gistère

---

### *Mon cadre de travail avec m@gistère*

La formation professionnelle est un processus d'apprentissage qui permet d'acquérir le savoir et les savoir-faire nécessaires à l'exercice d'un métier. Le numérique modifie le rapport aux ressources, les relations sociales et l'organisation des dispositifs.

Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche s'est doté d'un dispositif de formation en ligne nommé m@gistère qui permet différentes approches pédagogiques et respecte le cadre de travail des formateurs et des participants. Ce dispositif permet de fédérer les initiatives autour d'une plate-forme partagée et évolutive.

Les parcours qui y sont proposés ont été produits pas des équipes composées de formateurs de terrain et de responsables pédagogiques. Un soin particulier est apporté aux ressources et aux activités à distance comme en présence pour atteindre les objectifs en respectant le temps annoncé.

L'offre de parcours m@gistère s'enrichit grâce aux initiatives des acteurs de la formation. Les parcours m@gistère sont mutualisés au niveau national.

Les formations qui s'appuient sur des parcours m@gistère sont mises en œuvre par des formateurs qui contextualisent le parcours et accompagnent les activités des apprenants. Qu'elles soient à distance ou en présence, individuelles ou collectives, les activités permettent des interactions sociales fondamentales à tout dispositif de formation. Ces nouvelles modalités offrent donc de nouvelles possibilités d'organisation qui doivent être prises en compte dans l'organisation du travail par le participant en lien avec son supérieur hiérarchique.

Participer à une formation demande un engagement pour confronter ses représentations, s'investir dans des relations sociales avec d'autres participants et les formateurs et questionner ses pratiques professionnelles. Le participant mis en responsabilité est encouragé à prendre des initiatives pour atteindre des objectifs qui lui sont propres. Cela ne peut se faire que dans un cadre sécurisé qui permette un climat de confiance.

Vous trouverez dans la suite de ce document quelques réponses aux questions que vous vous posez ou que l'on vous pose.

<b>I. JE SUIS PARTICIPANT .....</b>	<b>3</b>
A. POURQUOI UTILISER M@GISTERE COMME PLATE-FORME DE FORMATION ? .....	3
B. JE SUIS PARTICIPANT PUIS-JE CONNAITRE L'ENSEMBLE DES UTILISATEURS INSCRITS A UNE ACTION DE FORMATION ? .....	3
C. JE PARTICIPE A UNE FORMATION, QUI PEUT LIRE MES CONTRIBUTIONS ? .....	3
D. J'AI FAIT UN TEST, QUI PEUT CONNAITRE MON SCORE ? .....	3
E. A QUOI SERT LA BARRE DE PROGRESSION ? QUI PEUT LA VOIR ? .....	3
F. MA FORMATION EST-ELLE TERMINEE LORSQUE LA BARRE DE PROGRESSION EST COMPLETE ? .....	3
G. QUI A ACCES AUX ENREGISTREMENTS DES CLASSES VIRTUELLES ? .....	4
H. PUIS-JE ACCEDER AUX CONTENUS D'UNE FORMATION UNE FOIS QU'ELLE EST TERMINEE ? .....	4
I. UN FORMATEUR PEUT-IL SAVOIR A QUELLE HEURE JE ME SUIS CONNECTE ET COMBIEN DE TEMPS JE SUIS RESTE SUR LA PLATEFORME ? .....	4
J. QUI A ACCES AUX RESSOURCES A MON PORTFOLIO ? .....	4
K. COMMENT EST DEFINIE LA DUREE DE LA FORMATION ? .....	4
L. PEUT-ON ME DEMANDER DE PARTICIPER A UNE ACTIVITE (CLASSE VIRTUELLE, FORUMS, ETC ...) QUEL QUE SOIT LE MOMENT DE LA JOURNEE ? .....	4
<b>II. JE SUIS FORMATEUR OU INSPECTEUR .....</b>	<b>5</b>
A. POURQUOI UTILISER M@GISTERE COMME PLATE-FORME DE FORMATION ? .....	5
B. PUIS-JE ACCEDER A UNE SESSION DE FORMATION EN COURS ? .....	5
C. JE SUIS FORMATEUR. A QUELS MOMENTS DE LA SEMAINE PUIS-JE ORGANISER UNE CLASSE VIRTUELLE AVEC MES STAGIAIRES ? .....	5
D. JE SUIS FORMATEUR, QUE SUIS-JE AUTORISE A TRANSMETTRE A MON INSPECTEUR ? .....	5
E. JE SUIS FORMATEUR, QUELLE DUREE DE TRAVAIL PERSONNEL HEBDOMADAIRE PUIS-JE PROPOSER AUX STAGIAIRES ? .....	5
F. JE SUIS INSPECTEUR, COMMENT ESTIMER LE TEMPS QU'UN FORMATEUR VA PASSER A METTRE EN ŒUVRE UNE FORMATION M@GISTERE ? .....	6
<b>III. JE SUIS ADMINISTRATEUR OU GESTIONNAIRE .....</b>	<b>6</b>
A. JE SUIS ADMINISTRATEUR OU GESTIONNAIRE, PUIS-JE VISITER LES SESSIONS DE FORMATION ? .....	6
B. PUIS-JE PRODUIRE DES STATISTIQUES NOMINATIVES ? .....	6

## I. Je suis participant

### A. Pourquoi utiliser m@gistère comme plate-forme de formation ?

Ce dispositif a été développé pour faciliter l'accès à toutes vos actions de formation. En l'adossant à votre identité professionnelle, il vous préserve d'utiliser votre identité numérique personnelle et de faire appel aux services d'entreprises à caractère commercial.

m@gistère offre des garanties attendues car le ministère de l'éducation nationale s'assure que les lois et les règlements ainsi que les libertés publiques sont respectés à tous niveaux. Il se montre intransigeant sur la préservation des libertés publiques, sur la sécurité des données personnelles. Il s'assure que les objectifs ne sont pas dévoyés.

### B. Je suis participant puis-je connaître l'ensemble des utilisateurs inscrits à une action de formation ?

Oui, un participant peut connaître à tout moment l'ensemble des participants et des formateurs d'une session de formation. Il peut pour cela utiliser les blocs "Personnes" et "Contact". Seules les personnes présentes dans les blocs "Contact" et "Personnes" peuvent lire les contributions d'un participant.

### C. Je participe à une formation, qui peut lire mes contributions ?

Les contributions sont accessibles à l'ensemble des utilisateurs de la formation, c'est-à-dire les participants et les formateurs. Certaines contributions peuvent être accessibles uniquement par les formateurs.

### D. J'ai fait un test, qui peut connaître mon score ?

Il y a deux possibilités :

Dans le cadre général, les tests dans M@gistère servent aux participants à se positionner par rapport à un contenu de formation, les résultats des tests sont anonymes. Le formateur a accès à des données statistiques pour situer son groupe.

Il est toutefois possible de mettre en place un test nominatif, dans ce cas le formateur a accès aux résultats de chacun.

Les tests peuvent être très mal perçus par les participants, ils ne sont plus utilisés dans les parcours nationaux.

### E. A quoi sert la barre de progression ? Qui peut la voir ?

Cette barre permet au participant de visualiser son avancement dans le parcours : cet outil l'informe des activités qu'il a réalisées. Vous n'y trouverez aucune indication du temps passé.

Ce niveau d'avancement peut être visualisé par le formateur. Cela lui permet de personnaliser son accompagnement.

Participer à une action de formation n'implique pas nécessairement de réaliser l'ensemble des activités apparentes dans la barre de suivi : il importe avant tout d'atteindre vos objectifs personnels de formation.

### F. Ma formation est-elle terminée lorsque la barre de progression est complète ?

La formation se déroule selon un calendrier défini par le formateur.

Le formateur atteste de la participation à l'issue de la formation. Le nombre d'activités réalisées peut varier d'une personne à l'autre et selon le scénario de la formation. Cela signifie que la formation est considérée comme terminée à sa date de clôture même si la barre de progression n'est pas complète.

Toutes les personnes qui y ont participé sont considérées « présentes ».

#### G. Qui a accès aux enregistrements des classes virtuelles ?

Les enregistrements des classes virtuelles ne sont accessibles qu'aux utilisateurs du parcours (participants et formateurs), ces enregistrements permettent notamment à ceux qui n'ont pas assisté aux classes virtuelles de les visionner en différé. Dans certains cas, la classe virtuelle peut être téléchargée par les participants pour une utilisation privée.

#### H. Puis-je accéder aux contenus d'une formation une fois qu'elle est terminée ?

C'est le formateur qui choisit si les contenus de la formation seront ou non accessibles une fois la session terminée. Les outils d'interactions sociales telles que les forums ou les questionnaires sont dans tous les cas figés.

#### I. Un formateur peut-il savoir à quelle heure je me suis connecté et combien de temps je suis resté sur la plateforme ?

Non ces informations ne sont pas disponibles. Le formateur a uniquement accès aux contributions du participant et à sa barre de progression.

Le formateur peut connaître la date de la dernière connexion du participant pour différencier son accompagnement.

Comme tous les outils numériques, la date et l'heure de vos productions (contributions, dépôts...) sont visibles.

#### J. Qui a accès aux ressources à mon portfolio ?

Le portfolio est personnel, il est commun à l'ensemble des parcours auxquels chaque participant est inscrit.

Chaque participant peut partager une vue constituée de certains éléments de son portfolio avec les personnes de son choix. C'est une démarche personnelle.

#### K. Comment est définie la durée de la formation ?

La durée de la formation a été estimée par les concepteurs du parcours. Elle a pu être modifiée par le formateur lors de la contextualisation du parcours. Dans son carnet de bord, chaque participant trouvera le détail du temps estimé pour chaque activité. Il s'agit d'une indication.

#### L. Peut-on me demander de participer à une activité (classe virtuelle, forums, etc ...) quel que soit le moment de la journée ?

Afin de respecter le cadre de la vie privée des enseignants, les formateurs organisent les classes virtuelles durant les horaires ouvrables, hors week-end et vacances scolaires. Un formateur peut aussi proposer plusieurs créneaux et inviter les participants à exprimer leur préférence avec l'outil sondage.

Le principe du droit à la déconnexion repris dans l'article 55, chapitre II, de la loi Travail du 21 juillet 2016, intitulé Adaptation du droit du travail à l'ère du numérique, est de permettre à chaque salarié de concilier vie personnelle et vie professionnelle. Pour cela, chacun doit avoir la possibilité de ne pas se connecter aux outils numériques et de ne pas être contacté par son employeur en dehors de son temps de travail.

## II. Je suis formateur ou inspecteur

### A. Pourquoi utiliser m@gistère comme plate-forme de formation ?

Ce dispositif a été développé pour faciliter votre activité de formateur en ligne. En l'adossant à votre identité professionnelle, il vous préserve d'utiliser votre identité numérique personnelle et de faire appel aux services d'entreprises à caractère commercial.

m@gistère vous permet de bénéficier des parcours produits par d'autres et mutualisés mais aussi de produire en toute liberté vos propres parcours de formation en vous appuyant sur ses multiples fonctionnalités de l'outil.

### B. Puis-je accéder à une session de formation en cours ?

Un utilisateur ne peut accéder à une session de formation que s'il y participe ou qu'en tant que formateur ou en tant que participant. Etablir un cercle de confiance est un préalable à la libre expression des participants, l'espace de formation doit être protégé des regards extérieurs.

### C. Je suis formateur. A quels moments de la semaine puis-je organiser une classe virtuelle avec mes stagiaires ?

Afin de respecter le cadre de la vie privée des enseignants, il convient d'organiser les classes virtuelles durant les horaires ouvrables, hors week-end et vacances scolaires. Un formateur peut proposer plusieurs créneaux et inviter les participants à exprimer leur préférence avec l'outil sondage.

### D. Je suis formateur, que suis-je autorisé à transmettre à mon inspecteur ?

Comme pour toute formation, le formateur peut transmettre un compte rendu de l'action menée. Il peut, pour cela, s'appuyer sur le bilan du questionnaire d'évaluation présent dans chaque parcours. Les résultats sont anonymes.

Les contributions des participants ne doivent pas être exportées hors du périmètre de la formation. Cela est également vrai pour les productions que les formateurs souhaitent valoriser. Il faut l'accord explicite de l'auteur de la ressource.

Dès que le formateur valide la présence des participants, m@gistère produit une attestation précisant le nom et la durée du parcours. Il ne tient pas compte du temps passé ni de la participation aux activités.

### E. Je suis formateur, quelle durée de travail personnel hebdomadaire puis-je proposer aux stagiaires ?

Pour que leur formation à distance se déroule confortablement, il est demandé de tenir compte des autres tâches des enseignants et de limiter le temps de travail à distance à deux heures hebdomadaires. Lorsque le formateur établit son calendrier, il doit veiller à prendre en compte les jours fériés et les vacances scolaires. Il est inconvenant de commencer une formation la veille d'un week-end, d'un jour férié ou de vacances scolaires.

Il n'a pas obligation à répondre de façon immédiate aux sollicitations directes ou indirectes le soir et le week-end.

L'inspecteur et le formateur veillent à respecter le principe du droit à la déconnexion repris dans l'article 55, chapitre II de la loi Travail du 21 juillet 2016, intitulé Adaptation du droit du travail à l'ère du numérique.

## F. Je suis inspecteur, comment estimer le temps qu'un formateur va passer à mettre en œuvre une formation m@gistère ?

On peut distinguer trois phases :

- la préparation de la formation demande une appropriation des contenus et de la démarche et la contextualisation du parcours. Cette phase est plus efficace en équipe même si les sessions sont mises en œuvre séparément.
- La mise en œuvre avec les participants où la charge de travail peut être répartie sur une équipe.
- La phase de bilan.

Ce temps de travail est estimé par le concepteur du parcours et apparaît dans le livret du formateur. En fonction du niveau d'expertise des formateurs et de l'ampleur de la contextualisation, le temps nécessaire peut être plus important.

## III. Je suis administrateur ou gestionnaire

### A. Je suis administrateur ou gestionnaire, puis-je visiter les sessions de formation ?

Non, il s'agit d'espaces privés.

Dans le cadre de ses missions, l'administrateur ou le gestionnaire peut accéder à une session de formation à la demande des acteurs concernés. Il s'engage à respecter la confidentialité des échanges.

### B. Puis-je produire des statistiques nominatives ?

Non, selon notre engagement CNIL aucune donnée nominative ne peut être extraite de magistère à l'exception de la liste des inscrits et les attestations de participation. Ces informations peuvent être produites pour des raisons administratives mais n'ont pas vocation à être rendues publiques.